



Assemblée communale

Le lundi 26 juin 2017, à 20h dans la salle communale.

Présentes : 42 personnes

Le Président des Assemblées, Pierre-André Clivaz ouvre la séance. Il demande de nommer 2 scrutateurs : Chételat Joëlle et Langenegger Sébastien.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour en précisant que le point 9 sera pris au point 2, à la demande des requérants.

L'assemblée accepte l'ordre du jour comme présenté.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.

Le PV n'est pas lu à l'assemblée, il est disponible sur le site internet selon notre règlement communal.

Le Président des Assemblées demande s'il y a des remarques au sujet du PV.

Il est accepté comme présenté sans avis contraire.

2. Prendre connaissance et approuver 3 demandes de naturalisation.

Demande de naturalisation ordinaire de M. Ferrin Arturo Julio, de son épouse Lepont Isabelle Monique Georgette et de leur fils Ferrin Lepont Alex Michel.

Le Président des assemblées informe que la famille ci-dessus a déposé une demande de naturalisation.

La parole n'étant pas demandée par l'assemblée, on passe au vote.

La demande est acceptée par applaudissements par l'assemblée.

3. Présentation et approbation des comptes 2016 de la commune et de la bourgeoisie.

La parole est à la caissière. Elle donne lecture des comptes communaux, ces derniers bouclent avec un déficit de fr. 8'815.36 :

Comptes communaux : Charges fr 2'140'171.43 Revenu fr. 2'131'356.05 déficit fr. 8'815.36

Ensuite, la caissière donne lecture des comptes de la bourgeoisie, ils présentent un déficit de fr. 4'425.95 :

Comptes bourgeoisie : Charges fr 25'858.-- Revenu fr. 21'432.05 déficit fr. 4'425.95

Le Président des assemblées informe que les comptes communaux et bourgeois ont été vérifiés le 17 mai 2017 par les vérificateurs des comptes ; Cuttat Michel, Bürki Heidi et Fridez Marlène.

La parole est à l'assemblée.



Mme Jeannette Koller demande si la commission de bourgeoise est toujours d'actualité ?

Oui lui répond le maire.

Mme Jeannette Koller est très étonnée du montant de fr. 748.-- dans le poste de « Commissions ». La commission bourgeoise ne s'est pas réunie l'année passée.

Christophe Dominé précise que ce sont les vacances des conseillers pour le triage forestier et la séance de martelage.

La parole n'étant plus demandée on passe au vote.

Les comptes communaux sont acceptés sans avis contraire.

Les comptes bourgeois sont acceptés sans avis contraire.

4. Décider l'ouverture d'un crédit de fr. 4'000'000.-- pour la réalisation de la déchetterie régionale décidée par l'assemblée des délégués du SEOD, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir.

Le conseiller, Luc Dominé, présente ce point. La réalisation de cette déchetterie régionale coûterait à chaque citoyen y compris les enfants, une taxe de fr. 27.-- par année. Après plusieurs discussions, la taxe de fr. 27.-- par habitant ne couvrirait pas tous les déchets. D'autres déchets seront amenés à Tritout et par conséquent facturés en sus de la taxe du SEOD. De plus les plastiques ne seront plus acceptés et de ce fait le consommateur sera obligé d'acheter des sacs taxés, d'où un surcoût.

Le conseil n'est pas favorable à ce projet. Louis-Joseph Fleury précise que le délégué de Courchapoix et celui de Courtételle ont refusé ce projet à l'assemblée des délégués.

Le conseil, unanimement, demande de voter non.

La parole est à l'assemblée.

M. Damien Koller demande si le Tritout arrivera à survivre ?

Oui le répond le maire mais dans le projet, ce serait un Tritout Ecopoint.

M. René Vuillemin relève que le Tritout n'accepte plus tous les déchets, est-ce que d'autres déchets seront encore supprimés ?

Le maire répond que si le Tritout doit rester, il faudra étudier la question. La commune de Courchapoix a un accord avec la commune de Val Terbi.

Mme Nicole Arzenton relève que pour les citoyens il serait plus judicieux de garder et de promouvoir le Tritout plutôt que d'investir dans une déchetterie. Nicole Arzenton demande s'il était possible de réclamer une partie des fonds du SEOD pour investir à Tritout.

Louis-Joseph Fleury répond oui mais cela nécessite l'étude d'un nouveau projet, plus réaliste.

L'assemblée n'ayant plus de questions, on passe au vote.

A l'unanimité, le projet est refusé par l'assemblée.

5. Décider de l'adhésion de la commune de Courchapoix à la déchetterie régionale du SEOD en cas d'acceptation du point 3 ci-dessus.

Comme le point 4 est refusé, le point 5 devient caduc.



6. Adopter le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEOD

Luc Dominé, conseiller et délégué au SEOD, commente ce point au moyen de la présentation du SEOD.

Principales modifications proposées sont les suivantes :

- Nom
- Composition du Comité
- Composition de l'assemblée
- organisation du Syndicat
- Tâches du SEOD
- Compétences financières

En cas de refus par l'assemblée de ce règlement, que se passe-t-il, demande M. Flaviano Arzenton.

Bonne question, relève M. Langenegger Sébastien. Le règlement doit être accepté par la majorité des communes et des citoyens.

L'assemblée n'ayant plus de question, on passe au vote.

Le règlement est refusé par 25 non, 1 oui et 16 abstentions.

Il est refusé en raison des nouvelles compétences financières proposées.

7. Adopter le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEDE.

Daniel Steullet, conseiller et délégué au SEDE, commente ce point.

Principales modifications proposées sont les suivantes :

- Tâches du SEDE
- Compétences financières
- Composition de l'assemblée
- Autres modifications

M. Jacques Chappuis demande les détails sur les compétences financières.

Daniel Steullet répond que l'assemblée des délégués peut selon art.12. al. 1. l et j, décider une dépense unique entre 150'000.-- et 5'000'000.

On passe au vote.

Le règlement est refusé par 18 non, 5 oui et 19 abstentions.

Il est refusé en raison des nouvelles compétences financières proposées.

8. Vente de parcelles à Rière Les Lammes

Demande d'achat d'une parcelle à Rière les Lammes par M et Mme Julien et Audrey Grolimund

M. Julien Grolimund ancien habitant de Courchapoix et son épouse désirent acquérir une parcelle dans le nouveau quartier Rière Les Lammes. Louis-Joseph Fleury précise que le prix de vente est fixé à fr. 120.-- le m² (terrain fr. 45.-- + viabilisation fr. 75.--)



L'assemblée n'ayant pas de question, on passe au vote.

À l'unanimité l'assemblée accepte de vendre une parcelle à la famille Grolimund Julien.

9. Présentation et voter le crédit nécessaire de fr. 50'000.-- pour le remplacement du chauffage au bâtiment administratif et donner compétence au conseil pour la réalisation et la consolidation du crédit.

Le conseiller, Luc Dominé, commente ce point.

Afin de respecter les nouvelles normes de pollution, la chaudière à mazout du bâtiment administratif doit être changée, malgré le fait qu'elle fonctionne encore.

Le conseil a demandé à l'Office de l'Environnement une prolongation du délai, cela permettra d'étudier les possibilités d'un nouveau chauffage ainsi que le coût exact à prévoir.

Luc Dominé informe que le conseil se penchera pour du mazout, des pellets ou des copeaux. Selon l'Office de l'Environnement, les exigences concernant l'énergie à mazout vont se durcir. Le préposé propose de choisir une autre source de chauffage.

Louis-Joseph Fleury propose de passer le crédit de fr. 50'000.-- à fr. 60'000.-- dont à déduire les subventions. Des frais annexes concernant les locaux ne sont pas encore déterminés.

La parole est à l'assemblée.

M. Juillerat Pierre Alain trouve qu'il serait plus judicieux d'établir une étude et ensuite de voter le crédit quand le projet sera terminé.

Le maire, Louis-Joseph Fleury propose de voter ce crédit pour faire face à l'obligation éventuelle d'un remplacement très rapide de la chaudière.

M. Jean-Charles Leanza demande si l'assainissement du bâtiment est concerné.

— Non répond le maire, seule la salle de stockage des pellets ou des copeaux sera adaptée.

M. Philippe Chételat propose d'étudier éventuellement la pose de panneaux solaires, capteurs solaires, pompe à chaleur.

— Oui c'est possible répond le maire, mais le financement pose problème.

M. Flaviano Arzenton remarque que les subventions ne seront plus les mêmes en 2020, elles peuvent même disparaître.

L'assemblée n'ayant plus de question, on passe au vote.

Le Président propose de voter un crédit de fr. 60'000.-- pour le remplacement de la chaudière à mazout.

Accepté avec 16 oui contre 15 non. Le projet définitif sera présenté en assemblée avant de le réaliser.

10. Divers

L'assemblée à la parole.

- Mme Nicole Arzenton constate que la vitesse limitée à 30 km/h n'est pas respectée sur le tronçon du Cornat à Corban.

Dominé Christophe répond que le Syndicat d'Amélioration Foncière a dressé un inventaire de la signalisation existante et des projections envisagées. Le nouveau



chemin qui mène à Corban sera interdit à la circulation. Une séance intercommunale sera organisée en juillet pour valider ou modifier lesdits documents avant dépôt public et mise en place de la signalisation finale

- Mme Margaritha Biétry demande quand est-ce que les moloks seront fonctionnels.

Louis-Joseph Fleury répond qu'on attend l'installation du 3^e molok. Il a fallu demander un grand permis et changer la zone d'affectation en zone de construction d'où un retard dans l'installation Celle-ci est du domaine du SEOD qui engage l'entreprise chargée de la pose.

- M. Pierre Flury demande pour quelle la raison les fontaines du village sont vides.

Le maire répond que le conseil a alerté le fontainier du SEVT.

- Pierre Flury remarque que la haie longeant le chemin du Vevie après la maison de Dominé Françoise, devrait être taillée.

Luc Dominé répond que le voyer a prévu de la tailler.

- M. Denis Monnier suggère de marquer un passage pour piétons sur la route cantonale à la hauteur du hangar du SIS afin de sécuriser les personnes des quartiers de la Gare, Clos Saucy, Impasse des Rives, quand elles iront déposer leurs sacs poubelles dans les moloks.

Le maire répond que le conseil n'y avait pas pensé mais qu'il contactera le Service cantonal concerné pour procéder au marquage d'un passage pour piétons.

- M José Leanza remarque que le tilleul près de la maison Flury Pierre a besoin d'être taillé, le car de transport des élèves est gêné lors du passage.

Pierre Flury répond qu'il est propriété de la commune.

Luc Dominé indique que le voyer exécutera la taille du tilleul.

- M. Ludovic Monnot suggère de prévoir des lignes de sécurité ou des trottoirs dans le nouveau quartier Rière Les Lammes pour la sécurité des enfants en raison du trafic de l'usine.

Louis-Joseph Fleury signale que le conseil étudie ce problème. Une solution avait été envisagée, sur du terrain privé, elle n'a pas été possible. Dans l'avenir, un cheminement est prévu le long de la rivière.

- M. Jean-Charles Leanza propose d'installer une passerelle sur la rivière dans ce secteur.

Le maire répond que c'est judicieux mais très onéreux. D'autre part les normes cantonales créent des difficultés.

- M. Jean-Charles Leanza demande si les douches et vestiaires de l'école des Oeuches seront rafraîchis prochainement.

Le maire répond que ces travaux ne sont pas agendés pour le moment mais le conseil en prend note pour les travaux à faire dans le futur.

L'assemblée n'ayant plus de question, le maire prend la parole.

Louis-Joseph Fleury informe que le quartier Rière Les Lammes comprend 4 parcelles pour maisons familiales individuelles et une plus grande sur laquelle un petit locatif ou des maisons en rangées peuvent être construits. Elles sont bornées.

L'agrandissement du village progresse, toutes les parcelles communales sont vendues. Le projet de



la viabilisation En Contremont, sur terrains privés, est en bonne voie.

Au 11 septembre prochain, il faudra déposer les listes au bureau communal pour les prochaines élections. Louis-Joseph Fleury invite les personnes qui sont intéressées à prendre une fonction, à se manifester.

Le maire et le conseil souhaitent de bonnes vacances estivales.

Le Président des assemblées remercie les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée et lève la séance à 21h40.

Au Nom de l'Assemblée Communale :

Le Président :

Pierre-André Clivaz

La Secrétaire :

Yolande Büschlen